

SAMPE FRANCE

Kit « CONCOURS PONT »

Indice D2e



Table des matières

Règlement du concours pont	3
Nos Sponsors d'accueil industriels pour les écoles (1/2)	6
Nos Sponsors d'accueil pour les écoles (2/2).....	7
Nos Sponsors Matériaux et Essais	8
Machine d'essai INSTRON	9
Définition du montage d'essai 2/4	11
Bateau de contrôle 3/4	12
Véhicule de contrôle 4/4.....	13
Vainqueurs des concours précédents.....	14
Descriptif du Kit matériaux.....	14
Caractéristiques techniques des matériaux.....	16
Règle de remboursement des frais pour les participants au concours pont	17
Fiches produit et sécurité.....	18

Règlement du concours pont

Article 1 : Introduction

La compétition est ouverte exclusivement aux Écoles et Universités. L'objectif est de concevoir et fabriquer un pont à un seul tablier en composite en utilisant un assortiment de matériaux fournis sous forme de kit. Pendant l'essai, le pont sera placé sur deux appuis distants de 584,20 mm. Le pont sera chargé au centre sur son tablier par un « véhicule » comme indiqué en figure 1.

Article 2 : Kit de matériaux

La compétition est basée exclusivement sur un seul kit commun de matériaux fourni à titre gracieux pour chacune des équipes concurrentes.

Un kit, constitué de tissu carbone unidirectionnel et de résine époxy, sera envoyé à tous les participants au mois de juin ou de septembre de l'année du concours. Les caractéristiques mécaniques des matériaux, suffisantes pour un pré dimensionnement, sont fournies en annexe du présent règlement.

Article 3 : Caractéristiques du pont

L'enveloppe géométrique du pont est donnée en figure 1.

1. Les dimensions minimales du pont sont de 609,6 mm de long par 101,6 mm de large.
2. La masse maximale du pont est de 750 g.
3. La surface de roulement du tablier du pont, sur une zone centrée d'une largeur minimale de 88,9 mm, doit être réglée (dans le sens de la largeur), continue, non ajourée, et construite de façon à permettre et supporter le passage d'un « véhicule » ayant les dimensions suivantes : 88,9 mm de largeur, 101,6 mm de longueur et 76,2 mm de hauteur.
4. Ce véhicule à roues, qui peut peser jusqu'à 4536g, doit pouvoir rouler d'un bout à l'autre du pont sans endommager la surface de roulement ou la structure du pont qui devra rester en équilibre. Cette exigence devra être prise en compte dans le dossier de dimensionnement en considérant une pression verticale de 4954 MPa appliquée sur un rectangle de 88,9 mm de largeur et 101,6 mm de longueur à n'importe quel endroit du tablier de roulement. Un essai physique pourra être réalisé pour valider les ponts avant le test mécanique, lors du concours, avec un poids correspondant à ces exigences.

5. Le pont peut présenter une forme d'arche mais la surface de roulement ne doit pas varier de plus de 50,8 mm en altitude sur toute sa longueur.
6. La **hauteur totale** du pont, mesurée entre la surface des appuis extrêmes et le point le plus haut de sa structure, doit être **inférieure à 228,6 mm**
7. La largeur totale de la structure **doit être strictement inférieure à 152,4 mm** pour être en accord avec les appuis extrêmes. Les zones de portée du pont sur les appuis doivent être planes et parallèles au plan formé par les deux appuis extrêmes (voir figure 2).
8. La zone centrale doit être suffisamment dégagée dans sa partie supérieure pour permettre le passage de l'outillage et du « véhicule » de mise en charge.
9. Nota : La zone du pont située en dessous du niveau des appuis est laissée libre dans les limites données par la figure 2 de façon à pouvoir laisser le passage d'un « bateau ».

Seuls les ponts répondant aux critères ci-dessus seront déclarés validés pour participer au concours.

Article 4 : Définition de l'essai

La masse (M) du pont sera mesurée juste avant l'essai. Le pont sera mis en charge en son milieu. La déflexion (D) sera mesurée par le déplacement de la traverse. La charge (P) retenue est déterminée comme étant la plus haute valeur enregistrée sur la courbe effort / déplacement entre 0 et 25 mm de déflexion. L'origine du déplacement de traverse est déterminée avec une pré charge de 100 N. La vitesse de mise en charge est de 25 mm par minute. Une machine de traction de 100KN de capacité sera utilisée.

Article 5 : Dépouillement des résultats

La résistance spécifique du pont est calculée en faisant le rapport P/M. Le pont ayant la plus haute résistance spécifique sera désigné vainqueur.

Article 6 : Déroulement du concours

Le concours aura lieu en public, devant les participants des journées techniques du SAMPE France. Chaque pont sera testé à rupture au cours d'une seule mise en charge. Aucun essai de

repêchage ne sera admis. Après essai, les ponts seront exposés près de la machine d'essai jusqu'à l'annonce du vainqueur.

Article 7 : Identification

Chaque pont devra porter un marquage identifiant clairement l'établissement ayant réalisé le pont.

Article 8 – Posters

Chaque équipe doit également préparer un poster et une présentation PowerPoint présentant clairement les principes et méthodes de conception et de dimensionnement ainsi que les procédés de fabrication de leur pont. Chaque pont devra avoir son poster propre. Les ponts n'étant pas accompagnés de poster seront testés mais ne pourront pas prétendre à un classement. Les posters seront exposés dans le hall d'accueil des conférences. La présentation Powerpoint courte (3 à 4 planches maxi) sera présentée en direct par l'école juste avant le passage de leur pont sur la machine d'essai.

Article 9 – Gagnants

Il sera remis 2 prix lors du concours pont :

Le prix spécial du jury : Ce prix est basé sur un vote des membres du bureau du SAMPE France ainsi que des adhérents de l'association. Le pont qui a le plus de point obtient le prix spécial du jury.



The image shows a form for the 'Le prix spécial du Jury' award. The form includes the SAMPE France logo and the title 'Le prix spécial du Jury'. It has several fields for information: 'Membre du Jury (NOM Prénom)', 'Société', and '3 Critères notés, 5 points par critère à distribuer'. The criteria are: '5 points coef. 2 : Qualité Architecturale à', '5 points coef. 2 : Qualité de la Réalisation à', and '5 points coef. 1 : Originalité à'. To the right of the form is a photograph of two trophies, one silver and one gold.

Le prix du concours pont de l'année : Le gagnant de la compétition sera le pont qui aura la meilleure résistance spécifique.

Les deux gagnants sont annoncés à la fin du concours. Il sera remis une coupe dans les deux catégories

Nos Sponsors d'accueil industriels pour les écoles (1/2)

A partir de 2022, Les sociétés suivantes, expertes en technologies composites, sont prêtes à accueillir les écoles situées dans leur périmètre régional. La mise en place de ce soutien à plusieurs objectifs :

- renforcer les liens entre les écoles et les acteurs locaux du composites
- Mettre les étudiants dans un environnement plus industriel lors de la réalisation de leur pont pour améliorer leur culture technique du domaine
- améliorer notablement la qualité de réalisation des ponts à cause soit d'un manque d'équipements et/ou de savoir-faire dans les écoles

Vous trouverez ci-joint la liste des contacts qui sont les points focaux dans les entreprises qui se sont portées bénévoles pour aider les écoles en apportant un support technique. Le support technique peut prendre différents aspects :

- des conseils aux étudiants sur la conception, le dimensionnement et la réalisation de leur pont.
- du support à la fabrication en donnant accès aux étudiants aux moyens de l'entreprise (sous sa supervision) pour la réalisation de tout ou partie du pont composites : ex : salle de drapage, étuves, autoclaves, pompe à vide, détournage,....

Rappels :

1. les étudiants devront utiliser uniquement les matériaux et produits d'environnement officiels fournis par les sponsors Matériaux du concours pont (voir chapitre « Descriptif du Kit Matériaux »)
2. Toutes les opérations manuelles de conception, de dimensionnement, et de fabrication doivent être réalisées par les étudiants et non par les employés de l'entreprise d'accueil. Par contre la mise en œuvre de moyens industriels nécessitant une formation et/ou une habilitation spécifiques peut/doit être faite par les employés de l'entreprise.
3. L'entreprise d'accueil bénévole n'a aucune obligation de mise à disposition de moyen. La mise en place du support se fait à l'initiative des écoles qui font appel aux points focaux définis dans chaque entreprise. La mise en place et le niveau de support sera établi d'un commun accord entre le groupe d'étudiant et l'entreprise.
4. Le SAMPE France ne rembourse pas les frais de déplacement des étudiants sur le site du sponsor d'accueil.

Nos Sponsors d'accueil pour les écoles (2/2)

Régions	Sponsor d'accueil	Adresse	Contact	Coordonnées
Région Pays de Loire	DAHER	1 Rue Claire Roman, 44860 Saint-Aignan-Grandlieu	M. Quentin BARBIER	g.barbier@daher.com +33 7 85 97 83 81
Région Nouvelle-Aquitaine	STELIA Composites	19 Rte de Lacanau, 33160 Salaunes	Mme Caroline BOECHAT	caroline.boechat@stelia-aerospace.com +33 675019108
Région Rhône-Alpes	DUQUEINE Rhône-Alpes	Techno Parc Saône Vallée, 220 Rue Léonard de Vinci, 01390 Civrieux	M. Philippe MANGIN	philippe.mangin@duqueine.fr +33 6 46 23 61 25
Région Hauts de France	Airbus Atlantic - Industrilab	Zone Aéroport de Picardie, 1 Rue Roger Janin, 80300 Méaulte	M. Simon MAIRE VIGUEUR	simon.mairevigueur@airbus.com +33322641865
Région Occitanie	AEROVAC	1 Rue de la Sausse, 31240 Saint-Jean	Philippe PARAT	philippe.parat@aerovac.com +33(0) 615593578
Région Centre Val de Loire	HUTCHINSON	Rue Gustave Nourry, 45120 Châlette-sur-Loing	M. Kevin LANCEZEUX	kevin.lancezeux@hutchinson.com
Région Normandie	SAFRAN Nacelle (TBC)			

Nos Sponsors Matériaux et Essais

- ☐ matériaux imposé et fourni par nos sponsors:

COMPOSITES DISTRIBUTION pour l'expédition
AEROVAC pour les produits d'environnement
HEXCEL pour le tissu carbone
SIKA pour la résine d'imprégnation

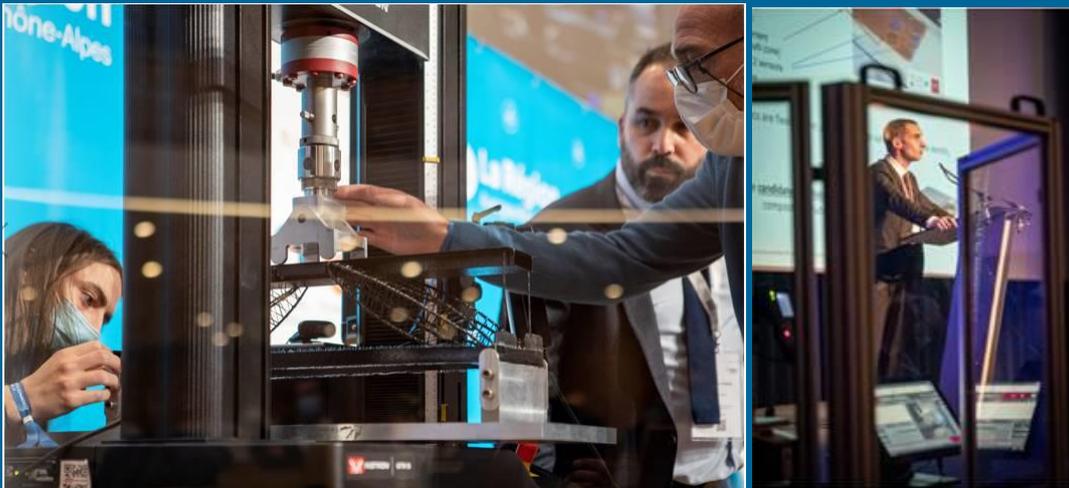
- ☐ Essais réalisés en direct avec le concours de:

INSTRON



Machine d'essai INSTRON

Machine 68TM-50 Dual



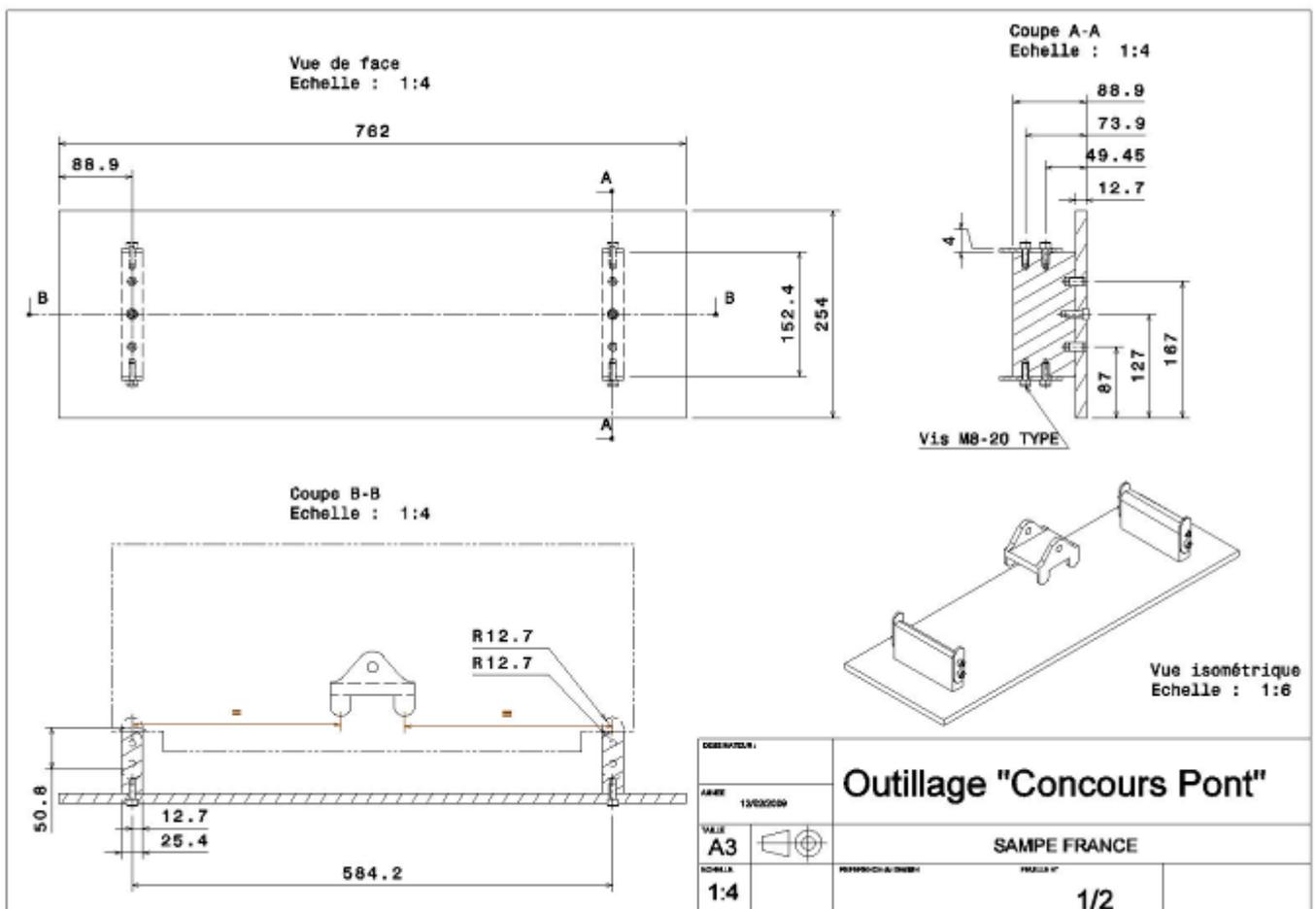
SPECIFICATIONS



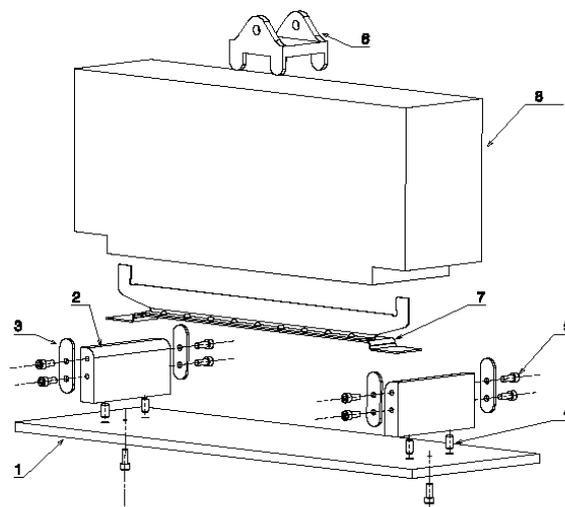
Poids : 255kg (hors table)

Equipement : protection en plexiglass

Définition du montage d'essai 1/4



Définition du montage d'essai 2/4



Vue isométrique
Echelle : 1:4

Nomenclature Outillage SAMPE

Total des pièces : 27

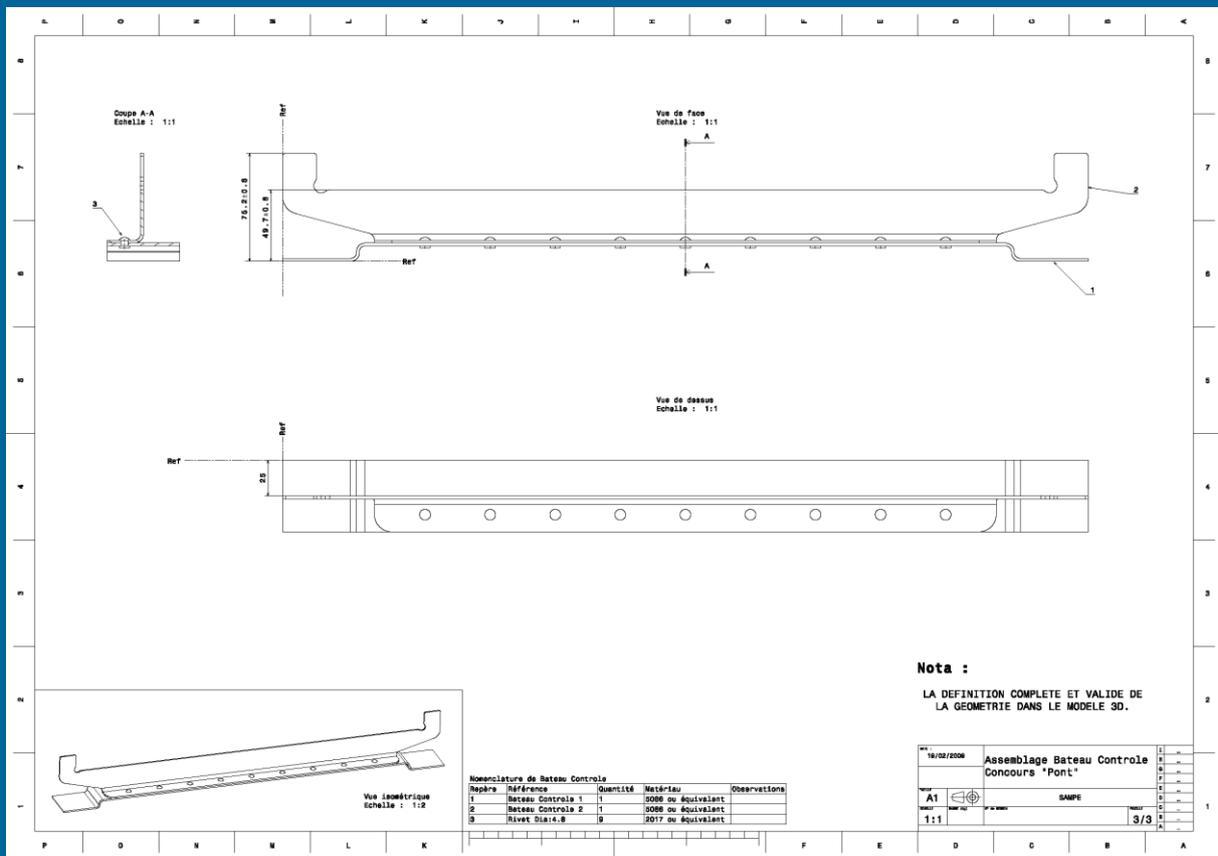
Repère	Référence	Quantité	Dimension	Matériau	Observations
1	Plen Support	1	762x254x12.7	XC25	
2	Appui	2	152.4x25.4x88.9	XC25	
3	Plaque Appui	4	100x114.3x9	XC25	
4	Goupille élastique	8	10x18		ou équivalent
5	Vis CHC	10	M5x20-8.8		
6	Vehicule	1	101.6x88.9x76.2	XC25	
7	Bateau de Controle	1	50x557x75.2	XC25	
8	Enveloppe MAX du Pont	1	835x152.4x254		pièce pour information

Outillage "Concours Pont"

SAMPE FRANCE

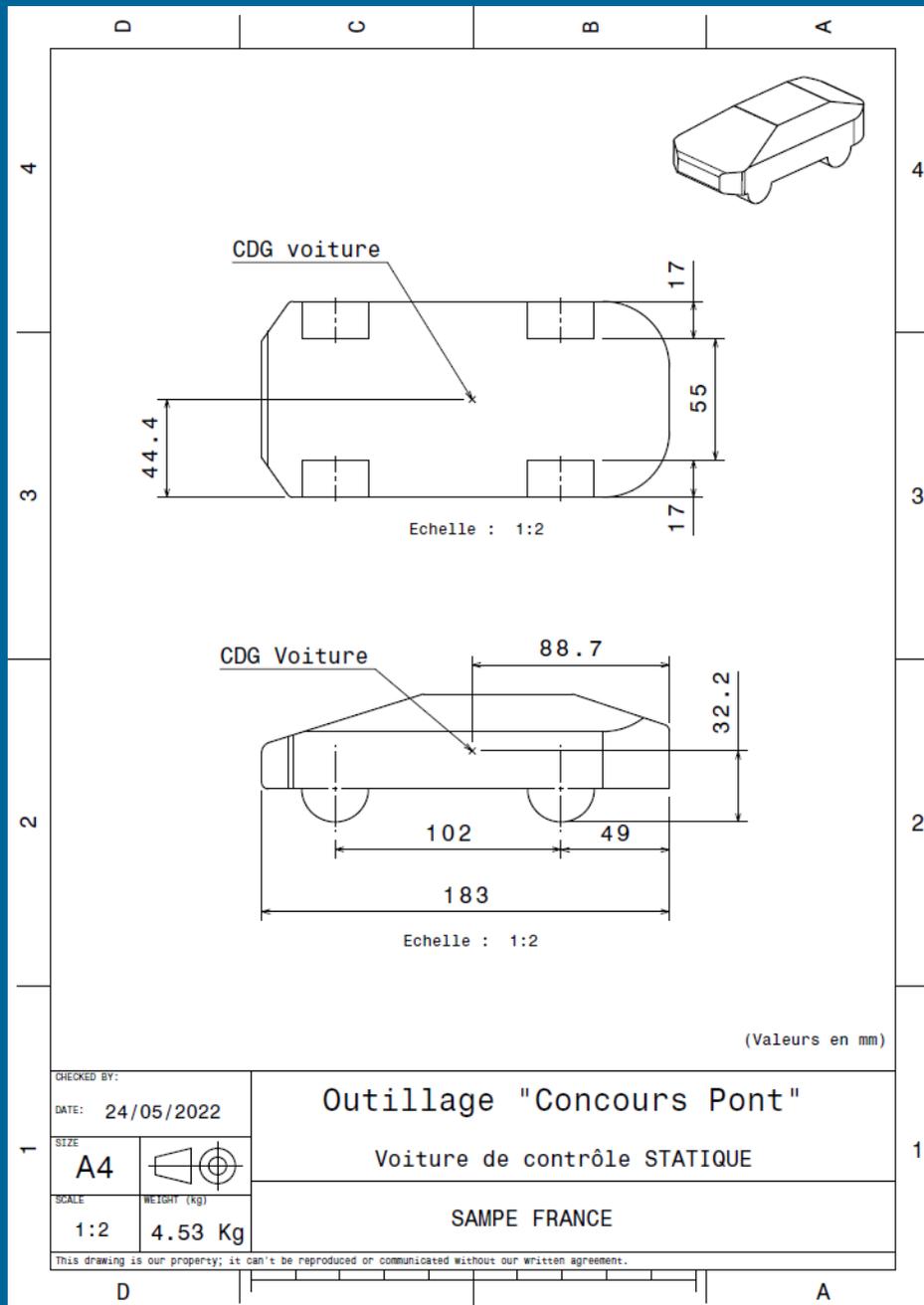
TABLE	ANNEE	FEUILLE N°	DRAWING
A3	12/06/2008	2/2	1:4

Bateau de contrôle 3/4



Véhicule de contrôle 4/4

Voir Article 3.4



Vainqueurs des concours précédents

[Voir les résultats de chaque année en cliquant sur cette ligne](#)



Polytech' Orléans 2009



IUT Saint Nazaire 2010



Université Paul Sabatier 2011



IUT Saint Nazaire 2012



Centrale Nantes 2013



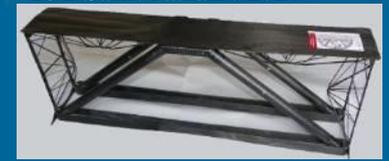
IUT Saint Nazaire 2014



Centrale Nantes 2016



Uni. Paul Sabatier Toulouse 2017



Uni. Paul Sabatier Toulouse 2018



IUT Saint Nazaire 2019



ISAE-ENSMA Poitiers 2021



IUT Bordeaux 1 2015

Descriptif du Kit matériaux (RESINE, MAROUFLAGE, RENFORT)

1. Produits d'environnement

Les références commerciales sont mises pour information, un produit équivalent défini par le sponsor pourra être proposé

1 kit est composé de :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Joint d'étanchéité VacSeal VS2042 1/8x 1/2 x 9m | 2 rouleaux |
| - Tissu pelable A100PS | 20 mètres linéaires environ. |
| - Film démoulant A2500 NP 30μ | 20 mètres linéaires environ. |
| - Film démoulant perforé A6200 P3 20μ | 20 mètres linéaires environ. |
| - Bâche à vide Stretch Vac SV3000 50μ | 4 mètres linéaires environ. |
| - Toile de verre 105g/m ² (tissu de pompage) | 10 mètres linéaires environ |

2. Résine d'imprégnation

1kit est composé de :

- Biresin® CR122 Comp.A 10kg
- Biresin® CH122-3 Comp. B 3kg

3. Renforts carbone

- Tissu carbone poudré unidirectionnel G947 :160 g/m² par kit 15 lm (mètres linéaires)

Caractéristiques techniques des matériaux

Données physico chimiques

Tissu	Tissu carbone "unidirectionnel" : G947 (HEXCEL)
Fibre chaîne	Carbone HR, densité = 1,78
Fibre trame	Verre E
Masse surfacique tissu sec	160 g/m ²
Chaîne	155 g/m ²
Trame	5 g/m ²

Résine	Epoxy bi-composant CR122/CH122-3 : Sika	
Densité	1,14	
Valeurs mécaniques typiques	Contrainte (Mpa)	Module (Gpa)
Traction 0° (1)	1850	128
Traction 90° (1)	50	4,5
Compression 0° (1)	1200	128
Compression 90° (1)	80	4,5
Cisaillement plan (1)	100	4,6
Cisaillement interlaminaire (1)	90	NA
Flexion 0° (2)	1650	110
Coefficient de Poisson	0,35	

(1) Valeur normalisée à une épaisseur théorique de 0,185 mm/pli

(2) Valeur non normalisée

Règle de remboursement des frais pour les participants au concours pont

Le SAMPE FRANCE prend en charge les frais des participants au concours pont suivant les modalités ci-dessous :

Deux étudiants et 1 professeur sont pris en charge par école. Si le professeur ne participe pas trois étudiants peuvent être pris en charge par école.

D'autres étudiants peuvent venir assister aux concours pont, mais leurs frais ne seront pas pris en charge par le SAMPE FRANCE

Le SAMPE FRANCE rembourse par virement bancaire uniquement, sur facture (et RIB) envoyés par Email au responsable du concours pont et la trésorière, après les concours pont. En utilisant le formulaire de justification

Uniquement les frais suivants sont pris en charge :

- 30€ maxi par étudiant pour le repas du jeudi soir, le professeur est invité par le SAMPE FRANCE au repas de Gala et n'a pas de frais de repas
- Les nuits d'hôtel du jeudi soir dans les hôtels pré réservés par le SAMPE FRANCE, ou bien dans tout autre hôtel sur la base tarifaire d'un hôtel IBIS. Dans le cas où le lieu du SAMPE France nécessite d'arriver la veille, deux nuits pourront être prises en compte.
- Les billets de transport sur base A/R SNCF en seconde classe ou équivalent pour l'avion ou le Bus
- Pour les transports en voiture personnelle : Les frais de péage ainsi qu'une indemnité kilométrique.

Aucun frais de remboursement pour les repas du jeudi midi et du vendredi midi ne sera pris en compte car les étudiants sont invités gratuitement aux journées techniques du jeudi et vendredi incluant les pauses déjeuners et café offertes.

Fiches produit et sécurité
RENFORT CARBONE G0947
RESINE CR122/CH122-3



Textile Reinforcement for High Performance Composite

HexForce® reinforcements are available in a range of weave styles – from woven fabrics to multiaxials and specialties that offers a range of globally certified aerospace / industrial products in carbon, glass and aramid and specialty fibers that we sell under the HexForce® trademark.

DESCRIPTION		SI Units	US Units
Type of yarns	Warp	Carbone HS 3K	
	Weft	EC5 5.5 X 2	
Nominal weight		160 g/m ²	4.72 oz/sqy ²
Weave style		UD PW	
Width		1040 mm	40.9 in
Finish type			
Finish description			
Powder type		Epoxy Powder - 7 gsm per Side	
Powder designation		E01 on both sides	

CHARACTERISTICS		SI Units	US Units
Nominal construction	Warp	7.6 yarn/cm	19.30 yarn/in
	Weft	4 picks/cm	10.16 picks/in
Weight distribution	Warp	97 %	
	Weft	3 %	
Thickness (*)		0.16 mm	0.006 in

*NB : The above average values are obtained with laminate at 55% of fibres in volume.

For more informations

Hexcel is a leading worldwide supplier of composite materials to aerospace and industrial markets. Our comprehensive range includes:

- HexTow® carbon fibers
- HexForce® reinforcements
- HiMax™ multiaxial reinforcements
- HiTape™ advanced reinforcements
- HexPly® prepregs
- HexMC® molding compounds
- HexFlow® RTM resins
- Redux® adhesives
- HexTool® tooling materials
- HexWeb® honeycombs
- Acousti-CAP® sound attenuating honeycomb
- Engineered core
- Engineered products

For US quotes, orders and product information call toll-free 1-800-688-7734. For other worldwide sales office telephone numbers and a full address list, please go to:

<http://www.hexcel.com/contact/salesoffice>

© 19/05/2021 | Hexcel Corporation - All rights reserved. Hexcel Corporation and its subsidiaries ("Hexcel") believe that the technical data and other information provided herein was materially accurate as of the date this document was issued. Hexcel reserves the right to update, revise or modify such technical data and information at any time. Any performance values provided are considered representative but do not and should not constitute a substitute for your own testing of the suitability of our products for your particular purpose. HEXCEL MAKES NO WARRANTY OR REPRESENTATION, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND DISCLAIMS ANY LIABILITY ARISING OUT OF OR RELATED TO, THE USE OF OR RELIANCE UPON ANY OF THE TECHNICAL DATA OR INFORMATION CONTAINED IN THIS DOCUMENT.

Biresin® CR122 Résine composite

Domaines d'application

- Idéale pour les moulages à la main, la pultrusion et l'enroulement filamentaire
- Particulièrement adaptée aux applications nécessitant une grande résistance aux températures élevées
- **Biresin® CR122** associée à **Biresin® CH122-3** et **CH122-5** est agréée Germanischer Lloyd pour la production de pièces
- **Biresin® CR122** associée à **Biresin® CH122-3** et **CH122-5** est approuvée par l'Office allemand de l'aviation civile (Luftfahrt-Bundesamt) comme résine adaptée pour les pièces en plastique renforcé de fibre de verre, de fibre de carbone et de fibre d'aramide des planeurs et des planeurs motorisés

Avantages

- Une résine associée à deux durcisseurs de réactivités différentes
- Rapport de mélange équilibré de 100: 30
La réactivité de la résine peut être adaptée en mélangeant les durcisseurs.
- La viscosité optimisée du mélange permet d'obtenir une bonne absorption et d'éliminer tout essorage
- Possibilité de démoulage dès la fin du processus de durcissement à température ambiante
- Température de transition vitreuse de 120°C max. selon les conditions du traitement thermique

Description

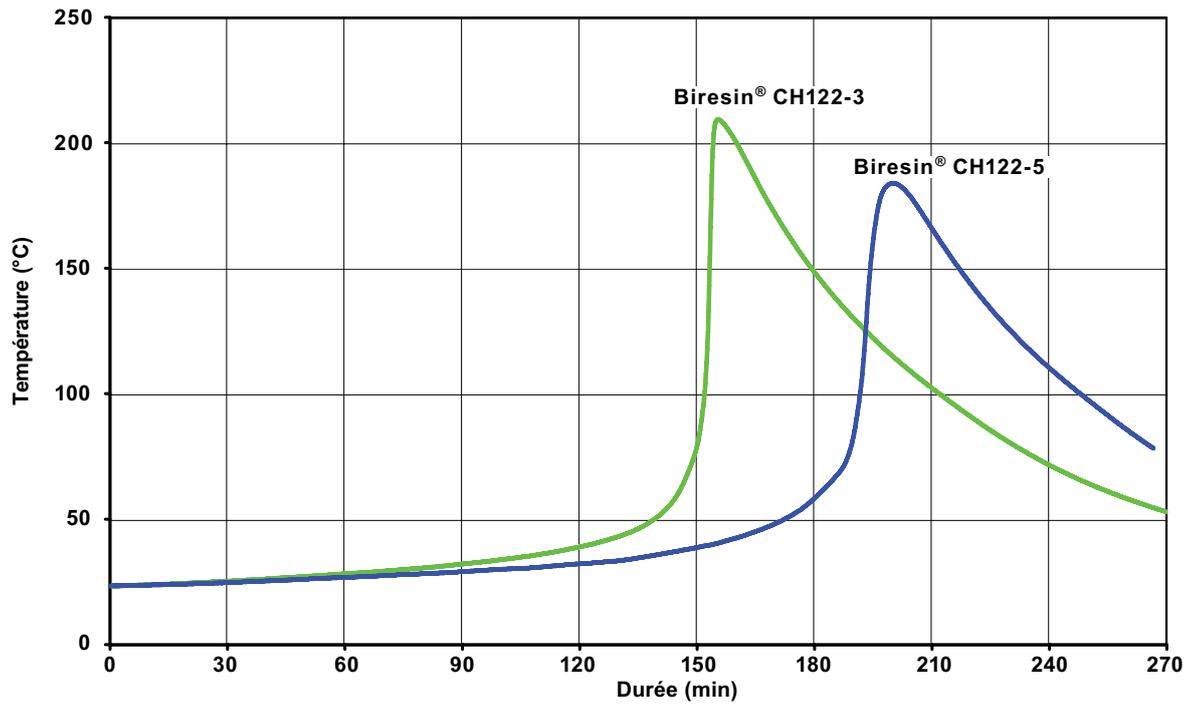
- Base Système bicomposant à base d'époxy
- Résine (A) **Biresin® CR122**, résine époxy, transparente
- Durcisseur (B) **Biresin® CH122-3**, amine, incolore à marron transparent
- Durcisseur (B) **Biresin® CH122-5**, amine, incolore à marron transparent

Caractéristiques physiques	Résine (A)		Durcisseur (B)	
	Biresin® CR122	Biresin® CR122-3	Biresin® CR122-3	Biresin® CR122-5
pour chaque composant				
Viscosité à 25°C (mPa.s)	850	15	15	
Densité à 25°C	1,17	0,94	0,93	
Rapport de mélange en poids	100	30		
	Mélange			
Durée de vie en pot, 100 g (à température ambiante), valeurs approx. (min)			90	150
Viscosité du mélange à 25°C, valeurs approx. (mPa.s)			370	380

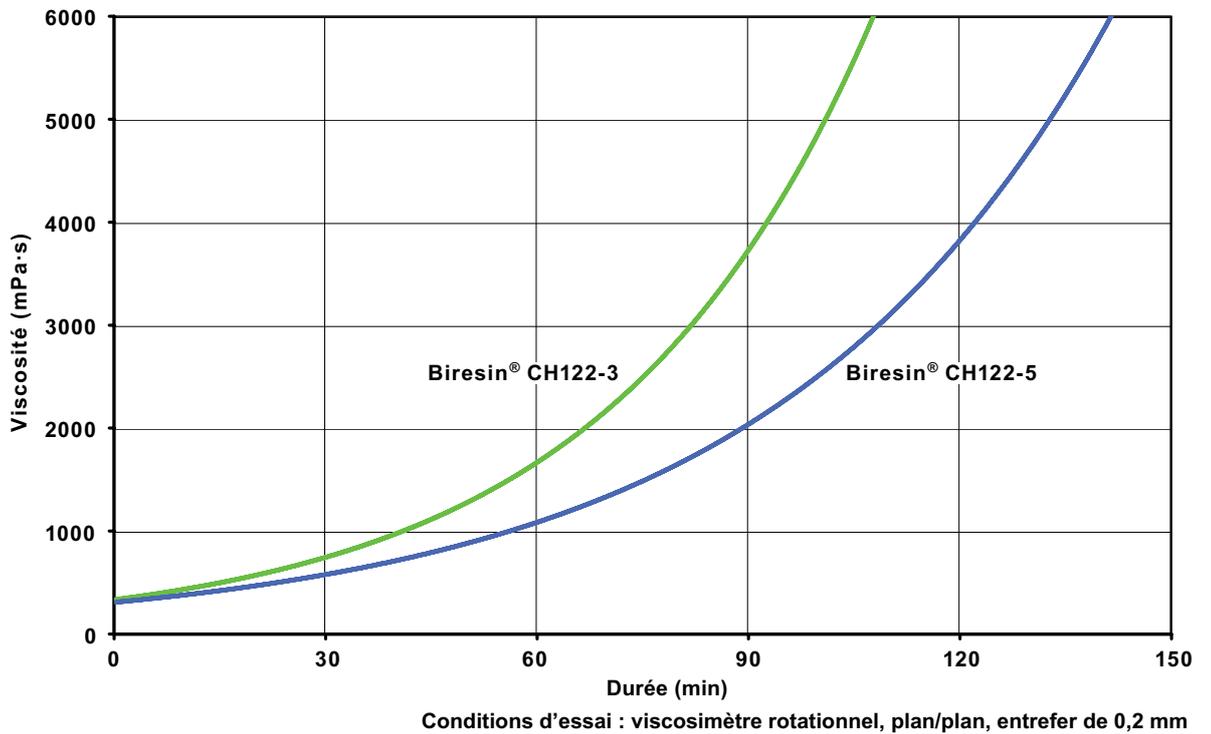
Mise en œuvre

- Le matériau peut être utilisé et moulé à des températures comprises entre 18 et 35°C.
 - Il est possible de faire prédurcir les pièces à température ambiante avant démoulage.
 - Il est recommandé d'effectuer une post-cuisson :
 - pour répondre aux exigences minimales de Germanischer Lloyd : 16 h à 55°C plus 3 h à 70°C
 - pour répondre aux exigences minimales de la directive relative à la vérification des critères d'approbation des systèmes à base de résine et de fibres dans la fabrication et l'entretien de planeurs et de planeurs motorisés (abréviation allemande : RHV) de l'Office allemand de l'aviation civile (abréviation allemande : LBA) avec **Biresin® CH122-3** :
 - fibres de carbone : 12 h à temp. ambiante plus 8 h à 55-60°C
 - fibres de verre : 12 h à temp. ambiante plus 8 h à 60-65°C
 - pour répondre aux exigences minimales de la directive relative à la vérification des critères d'approbation des systèmes à base de résine et de fibres sans la fabrication et l'entretien de planeurs et de planeurs motorisés (abréviation allemande : RHV) de l'Office allemand de l'aviation civile (abréviation allemande : LBA) avec **Biresin® CH122-5** :
 - fibres de carbone ou de verre : 12 h à temp. ambiante plus 12 h à 65°C
- En respectant ces conditions de traitement thermique, le système est conforme aux exigences imposées pour les planeurs et les planeurs motorisés (températures supportées : -60°C à +54°C).
- Nous vous recommandons de nettoyer les pinceaux et les outils immédiatement après usage à l'aide du nettoyant Sika 5.
 - Pour plus d'informations, consultez « Instructions de mise en œuvre des résines composites ».

Réaction exothermique des mélanges à base de résine Biresin® CR122, 100 g à 23°C, isolés.



Évolution de la viscosité des mélanges à base de résine Biresin® CR122 à 25°C



Propriétés mécaniques, échantillon de résine pure exposé à différentes conditions de post-cuisson				
Partie 1 : valeurs approx. après 16 h à 55°C (source : organisme d'essai accrédité)				
Résine Biresin® CR122 (A)	avec le durcisseur (B) Biresin®		CH122-3	CH122-5
Densité	ISO 1183		1,17	1,17
Module d'élasticité en flexion	ISO 178	(MPa)	3 500	3 500
Module d'élasticité en traction	ISO 527	(MPa)	3 300	3 400
Résistance à la flexion	ISO 178	(MPa)	121	121
Allongement à la rupture en flexion	ISO 527	(%)	4,9	4,9
Résistance à la traction	ISO 527	(MPa)	70	70
Absorption d'eau à 7 jours	ISO 175	(%)	0,32	0,33
Partie 2 : valeurs approx. après 16 h à 55°C + 3 h à 70°C (source : organisme d'essai accrédité)				
Résine Biresin® CR122 (A)	avec le durcisseur (B) Biresin®		CH122-3	CH122-5
Densité	ISO 1183		1,17	1,17
Module d'élasticité en flexion	ISO 178	(MPa)	3 400	3 400
Module d'élasticité en traction	ISO 527	(MPa)	3 300	3 200
Résistance à la flexion	ISO 178	(MPa)	122	120
Allongement à la rupture en flexion	ISO 527	(%)	5,4	5,3
Résistance à la traction	ISO 527	(MPa)	70	69
Absorption d'eau à 7 jours	ISO 175	(%)	0,32	0,33
Partie 3 : allongement approx. après post-cuisson (source : organisme d'essai accrédité)				
Résine Biresin® CR122 (A)	avec le durcisseur (B) Biresin®		CH122-3	CH122-5
Conditions de post-cuisson	12 h à température ambiante +		8 h à 65°C.	12 h à 65°C.
Allongement à la rupture en traction	ISO 527	(%)	5,1	6,0
Partie 4 : valeurs approx. après 12 h à 120°C (source : Sika)				
Résine Biresin® CR122 (A)	avec le durcisseur (B) Biresin®		CH122-3	CH122-5
Densité	ISO 1183		1,17	1,16
Dureté Shore	ISO 868	-	D 86	D 86
Module d'élasticité en flexion	ISO 178	(MPa)	2 700	2 700
Module d'élasticité en traction	ISO 527	(MPa)	2 800	2 800
Résistance à la flexion	ISO 178	(MPa)	128	125
Résistance à la compression	ISO 604	(MPa)	120	118
Résistance à la traction	ISO 527	(MPa)	84	84
Allongement à la rupture	ISO 527	(%)	5,4	5,6
Résistance au choc	ISO 179	(kJ/m²)	52	59
Propriétés thermiques, échantillon de résine pure exposé à différentes conditions de post-cuisson				
Résine Biresin® CR122 (A)	avec le durcisseur (B) Biresin®		CH122-3	CH122-5
Conditions de post-cuisson				
Température de déformation sous charge	16 h à 55°C	ISO 75A (°C)	68	67
	16 h à 55°C + 3 h à 70°C	ISO 75A (°C)	75	73
	12 h à 120°C	ISO 75B (°C)	118	120
Température de transition vitreuse	8 h à 55°C	ISO 11357 (°C)	78	79
	12 h à 60°C	ISO 11357 (°C)	82	84
	12 h à 120°C	ISO 11357 (°C)	114	119

Conditionnement

Contenants individuels	Résine Biresin® CR122 (A)	1 000 kg, 200 kg, 30 kg et 10 kg nets
	Durcisseur Biresin® CH122-3 (B)	180 kg, 25 kg et 3 kg nets
	Durcisseur Biresin® CH122-5 (B)	180 kg, 25 kg et 3 kg nets

Stockage

- La résine (A) Biresin® CR122 se conserve 24 mois tandis que les durcisseurs (B) Biresin® CH122-3 et CH122-5 se conservent 12 mois à température ambiante (18-25°C) s'ils sont stockés dans leur contenant d'origine non ouvert.
- Il est possible que la résine se cristallise si elle est stockée à basse température pendant une période prolongée. Pour éliminer ces cristaux, il suffit de la réchauffer suffisamment longtemps à 50-60°C.
- Les contenants doivent être refermés correctement immédiatement après usage. Les restes de produit doivent être utilisés aussi rapidement que possible.

Informations relatives à la santé et à la sécurité

Pour toute information et tout conseil sur la méthode à suivre pour utiliser, stocker et éliminer les produits chimiques en toute sécurité, reportez-vous à la dernière version de la fiche de données sécurité. Cette fiche contient des données physiques, environnementales et toxicologiques, ainsi que des informations en matière de sécurité.

Gestion des déchets

Recommandations pour le produit : les déchets de produit doivent être gérés de manière spécifique, conformément à la législation applicable.

Recommandations pour l'emballage : les emballages doivent être entièrement vidés et mis à recycler. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être jetés de la même manière que le produit.

Sources

Toutes les données techniques fournies dans cette fiche produit reposent sur des essais réalisés en laboratoire. Il est possible que les données varient dans des conditions réelles en raison de facteurs indépendants de notre volonté.

Mentions légales

Les informations contenues dans le présent document, et en particulier les recommandations portant sur l'application et l'utilisation finale des produits Sika sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la société Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsque ceux-ci ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans le cadre de conditions normales conformément aux recommandations de Sika. Dans la pratique, les matériaux, les supports et les conditions spécifiques du site peuvent être si différents qu'il est impossible d'apporter une garantie quant à la valeur marchande ou à l'aptitude à un emploi spécifique ou d'attribuer des responsabilités émanant d'un lien juridique sur la base des présentes informations, de recommandations écrites ou de tout autre conseil. L'utilisateur du produit doit le tester afin de vérifier qu'il convient à l'application prévue et à la finalité visée. Sika se réserve le droit de changer les propriétés de ses produits. Les droits de propriété des tiers doivent être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison. Les utilisateurs ont pour obligation de se reporter à la version la plus récente de la fiche technique disponible dans leur pays pour le produit concerné (copie fournie sur demande).

Pour plus d'information, contactez :

Sika Deutschland GmbH
Filiale de Bad Urach
Stuttgarter Str. 139
D - 72574 Bad Urach
Allemagne

Tél. : +49 (0) 7125 940 492
Fax : +49 (0) 7125 940 401
E-mail : composites@de.sika.com
Site Internet : www.sika.de



BUILDING TRUST





RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Biresin® CH122-3 Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Système composite, Le produit n'est pas destiné à une utilisation par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Deutschland GmbH
Kornwestheimer Str. 103-107
D-70439 Stuttgart

Téléphone : +49 711 8009 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHS@de.sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):
GBK GmbH Global Regulatory Compliance +49(0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 220-666-8 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
- 217-168-8 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)
- 211-776-7 cyclohex-1,2-ylenediamine
- 216-032-5 m-phénylenebis(méthylamine)

2.3 Autres dangers



Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Chronic3; H412 Eye Dam.1; H318	>= 25 - < 40
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) 1761-71-3 217-168-8 01-2119541673-38-XXXX	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1B; H317 STOT RE2; H373	>= 20 - < 25
Polyoxypropylentriamine 39423-51-3 500-105-6 01-2119556886-20-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic2; H411	>= 10 - < 20
cyclohex-1,2-ylenediamine 694-83-7 211-776-7 01-2119976312-37-XXXX Contient: perhydroazépine <= 0,2 % hexaméthylènediamine <= 0,1 % 2-méthylpentane-1,5-diamine <= 0,1 %	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1A; H314 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 10 - < 20
m-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. |
| En cas d'ingestion | : | Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Gêne gastro-intestinale
Réactions allergiques
Dermatite
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. |
| Risques | : | Les dommages à la santé peuvent être retardés.
effets corrosifs
effets sensibilisants

Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Corrosif pour les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures. |



4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CH122-3 Comp. B



Date de révision 11.06.2018

Version 1.0

Date d'impression 13.07.2018

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément aux réglementations locales.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m ³	FR VLE

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CH122-3 Comp. B



Date de révision 11.06.2018

Version 1.0

Date d'impression 13.07.2018

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),
Les gants souillés devront être retirés.
Pour une exposition permanente:
Gants en Viton (0.4 mm)
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
filtre de vapeurs organiques (Type A)
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions



locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 101 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure (Vol. %)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure (Vol. %)	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
pH	: non déterminé
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 19,9983 hPa
Densité	: env.0,94 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: env.10 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: > 7 - < 20,5 mm ² /s à 40 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible



Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.030 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 380 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.110 mg/kg



Polyoxypropylentriamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 550 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 1.001 mg/kg

m-phénylènebis(méthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 930 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 3.100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Type de Test: Test de Buehler

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Toxicité pour les algues : CE50r: > 10 - 100 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) :

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 6,84 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

m-phénylènebis(méthylamine) :

Toxicité pour les poissons : CL50: > 10 - 100 mg/l, 96 h, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 10 - 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.
Le code européen des déchets	: 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballages contaminés	: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU	: 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 8
14.4 Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
14.5 Dangers pour l'environnement	: non

IATA

14.1 Numéro ONU	: 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CH122-3 Comp. B



Date de révision 11.06.2018

Version 1.0

Date d'impression 13.07.2018

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
14.5 Dangers pour l'environnement : non

IMDG

14.1 Numéro ONU : 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine))

14.3 Classe : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-B
14.5 Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable



VOC-CH (VOCV) : < 0,01 %
pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : 12,5 %

Maladies Professionnelles 49 bis, 51
(R-461-3, France):

Installations classées:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CH122-3 Comp. B



Date de révision 11.06.2018

Version 1.0

Date d'impression 13.07.2018

MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Biresin® CR122 Comp. A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Système composite

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Deutschland GmbH
Kornwestheimer Str. 103-107
D-70439 Stuttgart

Téléphone : +49 711 8009 0

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : EHS@de.sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):
GBK GmbH Global Regulatory Compliance +49(0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1C	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CR122 Comp. A



Date de révision 24.05.2017

Version 2.0

Date d'impression 11.07.2018

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 500-006-8 produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
- 30499-70-8 Triméthylolpropane triglycidylether
- 500-033-5 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Etiquetage supplémentaire:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers



Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) 9003-36-5 500-006-8 01-2119454392-40-XXXX	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 40 - < 60
Triméthylolpropane triglycidylether 30499-70-8 608-489-8 01-2120078341-60-XXXX	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1B; H317 Repr.1B; H360F Aquatic Chronic2; H411	>= 25 - < 40
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) 25068-38-6 500-033-5 01-2119456619-26-XXXX	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.



- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Réactions allergiques
Dermatite
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.
effets corrosifs
effets sensibilisants
effets toxiques pour la reproduction
- Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut nuire à la fertilité.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CR122 Comp. A



Date de révision 24.05.2017

Version 2.0

Date d'impression 11.07.2018

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),
Les gants souillés devront être retirés.
Pour une exposition permanente:
Gants en Viton (0.4 mm)
temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange



et de l'agitation.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : divers
Odeur : type époxy
Seuil olfactif : Donnée non disponible
Point d'éclair : > 101 °C
Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure (Vol. %) : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure (Vol. %) : Donnée non disponible
Inflammabilité : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
pH : Non applicable
Point/intervalle de fusion / Point de congélation : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Pression de vapeur : 0,1 hPa
Densité : env.1,16 g/cm³ à 20 °C



Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	env.1.000 mPa.s à 25 °C
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm ² /s à 40 °C
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Triméthylolpropane triglycidylether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.398 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg



produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 dermal (Lapin): > 20.000 mg/kg**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Triméthylolpropane triglycidylether :

Toxicité pour les algues : **CE50r: 9 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **CE50: 3,7 mg/l, 48 jr, Daphnia magna (Grande daphnie)**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) :

Toxicité pour les poissons : **CL50: 2 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**



Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50: 1,8 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)**

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.



Emballages contaminés : 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

14.1 Numéro ONU : 1760
14.2 Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Trimethylolpropane triglycidylether)
14.3 Classe : 8
14.4 Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

14.1 Numéro ONU : 1760
14.2 Description des marchandises : Corrosive liquid, n.o.s.
(Trimethylolpropane triglycidylether)
14.3 Classe : 8
14.4 Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 Numéro ONU : 1760
14.2 Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(Trimethylolpropane triglycidylether)
14.3 Classe : 8
14.4 Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-B
14.5 Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Interdite et/ou contrôlée (naphta lourd (pétrole), alkylation)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :
 - pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
 - pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
 - exclues du règlement, et/ou
 - exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 200 t	Quantité 2 500 t
VOC-CH (VOCV)	: 0,19 % pas de taxes des COV		
VOC-EU (solvant)	: 34,99 %		
Maladies Professionnelles (R-461-3, France):	51		
Installations classées:	4511		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Biresin® CR122 Comp. A



Date de révision 24.05.2017

Version 2.0

Date d'impression 11.07.2018

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !